



## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOUT 2013

**Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - GALLAND - PETRILLO - LYOT - BERTHOUD - DUBOIS  
Mmes EVANNO - LAGRANGE - TARDY**

**Absents : M. SARAS - Mme COMTE - Mme DASSONVILLE**

**Absents excusés : M. COULON - M. GOBET**

**Convoqués en séance ordinaire le 31 JUILLET 2013 à 20 h 30**

**Désignation d'un secrétaire de séance : Mme EVANNO**

**Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 25/06/2013, le conseil délibère.**

### **1<sup>ER</sup> POINT : RESSOURCES HUMAINES**

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet,
- la création d'un emploi d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet,
- la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposés.

Mise en place d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI)

Suite à la nécessité de remplacer un agent ayant les fonctions d'ATSEM aux écoles, il propose d'établir un Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour l'embauche de Mme Carine BOURGOIS à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée d'un an à compter du 26 août 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, ACCORDE le principe du CUI pour 1 an (35 h hebdo)

### **2<sup>ème</sup> POINT : COMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES EN VUE DES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES DE MARS 2014**

La nouvelle composition des conseils communautaires, qui entrera en vigueur à l'occasion des prochaines élections municipales 2014, doit être déterminée par les conseils municipaux avant le 31 août 2013.

**Défaut d'accord local** (article L5211-6-II) ou en l'absence de délibération des conseils municipaux dans les délais requis, le nombre et la répartition des sièges seront établis automatiquement en application de la règle proportionnelle à la plus forte moyenne sur la base du tableau figurant au CGCT, soit 40 sièges + 18 sièges de droit, avec éventuellement, 10 % de sièges supplémentaires (si plus de 30 % des communes ne disposent pas de sièges dans le cadre de la répartition proportionnelle), soit 5 sièges, soit au total 63 sièges.

**Mâcon : 31 - Charnay-les-Macon : 7 - Hurigny : 2 - les autres communes : 1**

**Possibilité d'un accord amiable** (article L5211-6-I I 2<sup>ème</sup> alinéa) : les conseils municipaux peuvent, par accord amiable, décider du nombre et de la répartition de sièges entre les communes membres.

Cette décision doit être prise à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Les conditions sont les suivantes : la répartition des sièges doit tenir compte de la population de chaque commune, chaque commune dispose d'au moins un siège, aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Enfin, dans ce cas, les communes peuvent, augmenter au maximum de 25 % le nombre de délégués en sus de l'effectif découlant de l'application de la règle du tableau figurant à l'article L5211-6-1 du CGCT et l'attribution d'un siège minimum à chaque commune n'ayant pas obtenu de sièges en application de la règle proportionnelle à la plus forte moyenne.

Deux propositions sont proposées :

Celle du Conseil Municipal de Mâcon en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 proposant 69 conseils communautaires :

**Mâcon : 34 - Charnay-les-Macon : 7 - Hurigny / Sancé / Prissé / St Laurent : 2 - les autres communes : 1**

Et celle proposée par un collectif de maires proposant 71 conseils communautaires :

**Mâcon : 34 - Charnay-les-Macon : 7 - Hurigny / Sancé / Prissé / St Laurent / La Roche Vineuse / St Martin Belle Roche : 2 - les autres communes : 1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 9 voix pour 71 et 1 voix pour 69,

De fixer la composition du conseil communautaire de la CAMVAL par accord amiable, avec un nombre de sièges à 71 représentants, selon la proposition de répartition ci-dessus.

A défaut de cet accord amiable obtenu à la majorité qualifiée requise, de prendre acte de ce que la composition du Conseil Communautaire du Mâconnais Val de Saône sera fixée en application du dispositif de droit commun, soit un effectif de 63 conseillers, répartis comme indiqué ci-dessus.

### 3<sup>ème</sup> POINT : CRÉATION D'UNE SERVITUDE POUR RÉSEAU ASSAINISSEMENT - Moulin d'En Haut

Afin que les travaux d'assainissement puissent être réalisés dans de bonnes conditions, il est nécessaire de prévoir une servitude pour l'implantation de la canalisation sur des propriétés privées.

M. et Mme Daniel MARTIN, M. et Mme Thierry SAILLARD, M. Christophe POCHON et Mme Hélène CHARNAY-POCHON ont donné leur accord pour la constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur leurs propriétés cadastrées.

En contrepartie, la Commune d'Igé s'engage à remettre les lieux en état et à faire son affaire personnelle des dégâts qui pourraient être causés dans les propriétés lors de l'exécution des travaux qui sont entièrement à sa charge.

Exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE la création d'une servitude sur les parcelles cadastrées D n° 520 - 521 - 518 - 524 au profit de la commune d'Igé appartenant à M. et Mme Daniel MARTIN, M. et Mme Thierry SAILLARD, M. Christophe POCHON et Mme Hélène CHARNAY-POCHON.

### 4<sup>ème</sup> POINT : APPROBATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION MAPA

#### Aménagement d'une boulangerie-supérette

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres du 31 juillet 2013 concernant la consultation pour les travaux d'aménagement d'une boulangerie-supérette, ont été retenues pour les travaux suivants :

Travaux à réaliser	Montant € HT
Lot 1 : Terrassement-VRD Attributaire : EUROVIA - 21 rue Paul Sabatier - 71105 Chalon/Saône	119 980.37
Lot 2 : Démolition - Gros œuvre - Maçonnerie Attributaire : BRAGIGAND - ZA Pré de Lit - 71960 Prissé	64 989.10
Lot 3 : Charpente bois - Couverture Attributaire : MERLE - Le Bourg - 71960 Bussièrès	44 030.46
Lot 4 : Isolation extérieure - Enduit - Brise-soleil bois Attributaire : BATI TECHNIQUE - 71000 Charnay-les-Macon	46 293.70
Lot 5 : Menuiserie Alu - Serrurerie Attributaire : TETE - BP 2 - 69840 Juliènas	31 514.75
Lot 6 : Menuiserie intérieure bois Attributaire : LAFFAY - 71 St léger-sous-la Bussièrès	12 321.18
Lot 7 : Plâtrerie - Peinture - Isolation Attributaire : GAULT - ZA en Roche - 71960 Chevagny-les-Chevrières	40 120.30
Lot 8 : Carrelage - Faïence Attributaire : BERRY - 01 St André de Bagé	30 245.50
Lot 9 : Faux-plafond Attributaire : GAULT - ZA en Roche - 71960 Chevagny-les-Chevrières	8 470.00
Lot 10 : Electricité (Courants fort-faible) Attributaire : ANGELI - 01 St Denis les Bourg	37 568.00
Lot 11 : Plomberie - Sanitaire Attributaire : LANDRIX - ZA en prêle - 71960 Igé	17 120.11
Lot 12 : Chauffage - Climatisation - Ventilation Attributaire : GUERIN - RN 6 - BP 12 - 71570 La Chapelle de Guinchay	44 321.19
Lot 13 : Espaces verts Attributaire : S&L paysage - 16 chemin de Reversaille - 71500 Louhans	4 541.00
<b>Total des travaux</b>	<b>501 515.66</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention VALIDE le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, AUTORISE le Maire à signer le marché d'un montant de 501 515.66 € HT et toutes pièces afférentes à ce marché.

### **5<sup>ème</sup> POINT: FÊTE PATRONALE DU 25 AOUT - PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une proposition émise lors de la dernière réunion avec les associations pour l'organisation de la Fête Patronale du 25 août 2013, à savoir :

Animation l'après-midi proposée par M. Guy BONNETAIN à Azé - balades en calèche consistant en 3 calèches attachées les unes aux autres pouvant transporter 5 à 7 personnes par calèche pour un coût total de 210 €.

Exposé entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil APPROUVE l'animation proposée par M. Guy BONNETAIN pour un coût de 210 €.

### **6<sup>ème</sup> POINT: RAPPORT GRDF**

Comme chaque année, Monsieur le Maire présente le rapport annuel GRDF.

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport est à disposition des élus au secrétariat de mairie.

### **7<sup>ème</sup> POINT: DEVIS DIVERS**

- ✓ SARL BIOMASSE : prestation d'élagage d'arbres derrière le stade - 750 € HT - Accord à l'unanimité (il sera nécessaire de déposer la ligne France Télécom avant la réalisation de la prestation)
- ✓ SES : désherbant pour la pelouse du stade - 138 € HT - Accord à l'unanimité
- ✓ SARL BECKER Yvon : suite à des fuites sur la toiture de l'école, fabrication et pose d'une noue - 1 423.92 € HT - Accord à l'unanimité
- ✓ AMC DIFFUSION : acquisition d'un portique « corbeille » avec pose pour le terrain de jeux au Clos Bardot - 3 259 € HT - accord à l'unanimité
- ✓ Travaux Placette Claude Pain - Au vu des devis reçus, il est décidé de faire réaliser uniquement la restauration du pavage en pierre (dépose et repose). De nouveaux devis seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

### **8<sup>ème</sup> POINT: INFORMATIONS DIVERSES**

- Poursuite de l'étude pour la création d'une ZAC - Une commission finances est programmée le 29/08 à 18 h.
- Campagne de tri des ordures ménagères - 3 points ne sont pas toujours collectés (salle polyvalente, gîte de Domange et carrefour des 4 chemins) par le SICTOM dû au tri non réalisé par les locataires ou les personnes malveillantes jetant les ordures dans ces containers. Une solution est étudiée pour clôturer les containers. De plus, une réflexion sera à mener avec le SICTOM sur les difficultés que peuvent rencontrer les personnes âgées à déposer leur tri dans les containers.
- Traitement de la flavescence dorée - Encore quelques plaintes des administrés surtout au niveau des horaires matinaux des traitements réalisés par les vignerons.
- Report de la programmation en 2014 de l'enfouissement, réalisé par le SYDESL, des réseaux aériens de la Place du souvenir et du Passage de la Fontaine Rabot.
- Point sur l'étude pour la réalisation d'une chaufferie bois et régulation - Remise du rapport provisoire par le Cabinet INDDIGO le 20/08 à 10 h concernant l'étude de faisabilité.
- Révision du PLU :
  - Avis favorable de la commission des sites (demande d'ouverture des zones à urbaniser et zones naturelles qu'après accord du préfet) réunie le 02/07.
  - Programmation d'une réunion publique le lundi 16 septembre 2013 à 19 h 00 à la salle polyvalente avant l'arrêt du projet.
- Organisation des rythmes scolaires : prochainement, mise en place d'une commission composée de parents d'élèves, professeurs des écoles, élus, associations (CLEM, école de musique...)
- Vitesse excessive Route de Mâcon : réunion de la commission Voirie le 17/09 à 18 h 30 pour étudier le problème et trouver une solution
- Lecture de la lettre de remerciements de M. Daniel COUDERT (à l'occasion de son pot de départ à la retraite)
- Pot de départ à la retraite de Mme M-Hélène PLANTIN : le 03/10 à 18 h 30 à la salle polyvalente (sous réserve de sa disponibilité).

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 H 42.

**Le prochain conseil municipal aura lieu soit le 19, soit le 23 septembre 2013.**